

Conditions générales de réservation d'un locatif

La réservation ne pourra être prise en considération qu'après accord de notre part confirmé par lettre ou par mail. Cette demande de réservation via internet doit être validée par un acompte de 25% du montant total du séjour et versé par carte de crédit. **La réservation est nominative et le mobil home ne peut en aucun cas être cédé ou sous loué.**

L'emplacement où est situé le locatif est déterminé par le gestionnaire qui tient compte autant que possible des désirs du client. Ces désirs sont à préciser lors de la réservation mais ne peuvent jamais être garantis ou exigés, l'optimisation du planning restant toujours prioritaire. **Attention certaines locations peuvent être proches du bar, de l'entrée, de la piscine et des animations estivales, l'environnement y est donc plus bruyant en pleine saison.**

Le montant total du séjour moins l'acompte doit être réglé au plus tard le jour de l'arrivée et avant toute installation.

En juillet et août les réservations s'entendent à la semaine. Une nuitée s'entend pour une période d'occupation de 2 heures minimum de 16h le jour de l'arrivée à 11h le jour du départ.

En cas de retard d'arrivée, sans avis, passé un délai de 24h, la direction se réserve le droit de disposer de la location retenue.

Le séjour est facturé de la date de retenue à la date de départ mentionnée sur la réservation même en cas d'arrivée tardive ou de départ précoce (qui est toujours considéré comme définitif et non remboursable quelle qu'en soit la raison, dans ce cas la location redevient immédiatement à disposition du camping).

En cas d'annulation sans avis, la direction se réserve le droit de réclamer l'intégralité du séjour réservé. En cas d'annulation par lettre recommandée avec accusé de réception (les annulations par téléphone ne sont pas admises) au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte est restitué. Dans tous les autres cas l'acompte n'est pas remboursé, **nous attirons votre attention sur la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de la FFCC ou de votre assureur habituel.**

Toute fausse déclaration sur le nombre d'occupants (1 bébé comptant pour une personne) pourra entraîner l'expulsion sans remboursement ni indemnité. **Aucune structure de toile (barnum, paravent, tente...) n'est acceptée sur les emplacements locatifs.** Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un majeur lors d'un séjour et présenter une autorisation parentale à leur arrivée, faute de quoi ils ne seraient pas acceptés.

Animaux : seuls les chiens de petite taille sont acceptés moyennant un supplément. Ils doivent être tenus en laisse sur le camping, avoir tatouage et vaccination concernant la rage à jour (arrêté du 30/06/1992), le carnet de vaccination est à présenter à l'arrivée.

Un seul véhicule par locatif, tout véhicule supplémentaire sur l'emplacement ou le parking sera facturé.

L'accès à la piscine est réservée exclusivement à notre aimable clientèle disposant d'un bracelet (consigné 7€) et se conformant entièrement aux règles de sécurité et d'hygiène de cette installation non surveillée (shorts, bermudas et tenues longues de bain sont interdits).

La direction décline toute responsabilité concernant les effets personnels des clients déposés à la piscine. **Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.** Les dates d'ouverture de la piscine sont valables sous réserve des conditions climatiques, en conséquence elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

En basse saison ou pour des raisons indépendantes de notre volonté, le camping se réserve le plein droit de modifier voire supprimer certaines installations et aménagements ou prestations prévus.

Il sera demandé 2 chèques de caution à votre arrivée : **un de 300€** pour garantir le matériel, l'hébergement et un **de 80€** pour garantir le ménage fait par vos soins, ces chèques vous seront restitués à la fin du séjour sous réserve que le locatif soit rendu en parfait état de propreté et sans dégradations. Une empreinte de carte bancaire peut remplacer ces chèques.

Un état des lieux sera effectué à votre arrivée par vos soins et à votre départ par notre personnel. Notre personnel n'étant présent que le matin pour les états des lieux, faute de départ avant 11h00 la caution serait alors retournée par correspondance dans les 8 jours suivant votre départ, sous réserve que le locatif soit rendu parfaitement propre et déduction faite des éventuelles dégradations. Attention, la caution ménage sera systématiquement retenue si le mobil home n'est pas rendu dans un parfait état de propreté. Il est recommandé de passer à l'accueil la veille de votre départ pour convenir d'un horaire de vérification afin d'éviter toute attente, en cas de départs trop nombreux la direction se réserve le droit de faire l'état des lieux après le départ du client et de retourner les chèques de caution par courrier dans les 8 jours suivants.

Conditions générales de réservation d'un emplacement

La réservation ne pourra être prise en considération qu'après accord de notre part confirmé par lettre ou par mail. Cette demande de réservation via internet doit être validée par un acompte de 50€ par semaine de réservation + 12€ de frais de dossier non déductibles et versé par carte de crédit. **La réservation est nominative et l'emplacement ne peut en aucun cas être cédé ou sous loué.**

Le numéro d'emplacement est déterminé par le gestionnaire qui tient compte autant que possible des désirs du client. Ces désirs sont à préciser lors de la réservation mais ne peuvent jamais être garantis ou exigés, l'optimisation du planning étant toujours prioritaire.

Le montant total du séjour moins l'acompte doit être réglé au plus tard le jour de l'arrivée et avant toute installation.

En juillet et août les réservations s'entendent à la nuit ou à la semaine du samedi au samedi. Une nuitée s'entend pour une période d'occupation de 2 heures minimum de 14h le jour de l'arrivée à 11h le jour du départ.

En cas de retard d'arrivée, sans avis, passé un délai de 24h, la direction se réserve le droit de disposer de l'emplacement retenu.

Le séjour est facturé de la date de retenue à la date de départ mentionnée sur la réservation, même en cas d'arrivée tardive ou de départ précoce (qui est toujours considéré comme définitif et non remboursable quelle qu'en soit la raison, au départ du client la parcelle redevient immédiatement à disposition du camping). En cas d'annulation sans avis, la direction se réserve le droit de réclamer l'intégralité du séjour réservé. En cas d'annulation par lettre recommandée avec accusé de réception (les annulations par téléphone ne sont pas admises) au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte moins les frais de dossier est restitué. Dans tous les autres cas l'acompte n'est pas remboursé, **nous attirons votre attention sur la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de la FFCC ou de votre assureur habituel.**

Toute fausse déclaration sur le nombre d'occupants pourra entraîner l'expulsion sans remboursement ni indemnité. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un majeur lors d'un séjour et doivent présenter une autorisation parentale à leur arrivée.

Un seul véhicule par emplacement, tout véhicule supplémentaire sur l'emplacement ou le parking sera facturé.

L'accès à la piscine est réservée exclusivement à notre aimable clientèle disposant d'un bracelet (consigné 7€) et se conformant entièrement aux règles de sécurité et d'hygiène de cette installation non surveillée (shorts, bermudas et vêtements longs de bain interdits). La direction décline toute responsabilité concernant les effets personnels des clients déposés à la piscine. *Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.* Les dates d'ouverture de la piscine sont valables sous réserve des conditions climatiques, en conséquence elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

En basse saison ou pour des raisons indépendantes de notre volonté, le camping se réserve le plein droit de modifier voire supprimer certaines installations, aménagements ou prestations prévus.

Animaux : ils doivent être tenus en laisse sur le camping, tatouage et vaccination contre la rage obligatoires (arrêté du 30/06/1992), le carnet de vaccination est à présenter à l'arrivée. Ils ne doivent pas être laissés seuls dans un véhicule, caravane, tente ou sur l'emplacement.

Des sachets sont à votre disposition gratuitement à l'accueil pour ramasser leurs éventuelles souillures.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite par Lettre Recommandée avec AR à la réception de l'établissement. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir un Médiateur de la Consommation dans [uwww.medicys.fr](http://www.medicys.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Médicys 73 bd de Clichy 75009 Paris